

LE FIL D'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense Auvergne

n°159 – Mai 2019

L'EDITO



Rire... jaune

Il paraît qu'ils ont passé à la moulinette d'un logiciel prévu spécialement pour l'occasion les copies du grand débat national. D'abord, à celles et ceux qui pensaient que ces copies iraient directement au tri sélectif (dans le bac jaune bien sûr, c'est tendance), ils en seront pour leurs frais. Mais ce n'est pas le plus important... **Ce logiciel a extirpé les fameuses occurrences, sortes de mots-clés qui représenteraient les solutions et les options les plus fréquemment avancées pour régler les problèmes actuels du pays. Tenez-vous bien, pour 28% d'entre elles, ces solutions passent par une baisse du budget des armées.**

Le Fil d'Ariane n'a pas de problème avec la démocratie quand elle est éclairée et visiblement, la longue nuit de ponctions budgétaires de plus de 20 ans dans laquelle a été plongée la Défense, n'aura pas suffi à éveiller une opinion publique formatée et, pour beaucoup, ignorante des choses de Défense. **Visiblement, cela n'émouvait personne quand ce ministère de la Défense, pesant 12% de la Fonction Publique, cotisait à lui seul, 65% de la réduction de voilure publique,** à coup d'aléatoires gouvernails conduisant l'institution toujours dans la même direction, un coup à tribord avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques 2007-2012), un coup à bâbord avec la MAP (Modernisation de l'Action Publique 2012-2017). Il faudrait donc, pour cette opinion publique, oublier que la Défense a perdu 80000 des siens en 10 ans de solutions de facilité. **Il faudrait donc, pour cette opinion publique, reconduire à l'infini les idées du passé pour faire avancer la roue du progrès. Et dire qu'on attendait des solutions innovantes. Tu parles!!! Chassez le catéchisme libéral...** Voltaire disait : *"La politique est le moyen pour des hommes sans principes de diriger des hommes sans mémoire"*.



Par-delà, ce n'est pas tant le raccourci facile et idiot qui pose débat, mais davantage le lien entre la Nation et son Armée. La Défense assure le service public de la sécurité, celui qui ne se voit pas. Une invisibilité qui reste le gage de son efficacité. Ils peuvent bien ignorer (ou faire semblant) tout ça, et un jour, subitement, parce que leur sécurité personnelle sera menacée, comme ce 7 janvier 2015 tragique, se rappeler que les bases de cette liberté qu'ils chérissent tant, reposent aussi sur la place accordée par la Nation à ses services publics. Celui de la Santé, de la Justice, de l'Education et par-dessus tout, celui de la Sécurité assumé entre autre par les femmes et les hommes du ministère des Armées. **Il ne suffit pas de pointer le coût de l'égalité citoyenne, de la neutralité républicaine, de la laïcité, il faut en mesurer le prix. Ce prix est celui de la liberté, NOTRE LIBERTE.**

En parlant de liberté, il paraît que ce mois-ci, un SDF a été condamné à 2 mois de prison ferme pour avoir, par nécessité, volé du riz. **Un acte idiot et visiblement irréfléchi quand on pense à tous ceux qui volent du blé et qui sont toujours en liberté.** Sauf notre célèbre Carlos Ghosn, incarcéré au Japon et dont le procès vient d'être repoussé en 2020. De ce fait, il reste en prison à devoir se contenter de riz, après avoir pris le blé. A sa décharge, plusieurs indices auraient dû nous mettre sur la voie, quand la marque dont il était le patron baptise ses véhicules **"Traffic"** ou **"Captur"**, nul besoin de **"Talisman"** pour espérer une augmentation de son vital mais réduit **"Espace"**.

"Tenez-vous loin des gens négatifs. Ils ont un problème pour chaque solution". (Albert Einstein)

Amitiés. Laurent Tintignac

Retour sur les annonces du Président de la République concernant la fonction publique. L'UNSA maintient son appel à la grève le 9 mai

Le Président de la République a évoqué les agents publics et les services publics à plusieurs occasions durant sa conférence de Presse. **Pour la première fois depuis son élection, Emmanuel Macron estime qu'il pourrait renoncer à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat. L'UNSA Fonction Publique constate que son propos ne signifie en rien tout arrêt de suppression d'emploi ou toute suspension du projet de loi fonction publique.**

Durant tout son discours, il a égrainé des propos sur le service public et la fonction publique. Le développement d'un service public de la petite enfance et d'un service public de la dépendance pour améliorer la prise en charge des anciens, évoquée par le Président font partie des propositions de l'UNSA comme le développement des maisons de services au public. Pour l'UNSA, l'échelle du canton ne devra pas se traduire par un éloignement des services publics avec les Français. Lorsqu'il évoque plus de fonctionnaires sur les territoires, auprès des citoyens, lorsqu'il cite l'amélioration de la lutte contre l'évasion fiscale, lorsqu'il parle de 24 élèves par classe en grande section de maternelle, en CP en en CE1 ou encore lorsqu'il promet aucune fermeture ni d'hôpital, ni d'école contre l'avis des maires, **l'UNSA pourrait voir des signaux positifs mais toutes ces mesures demandent à être explicitées et financées.**

L'annonce portant sur la suppression de l'ENA ne doit pas avoir pour effet de fragiliser le système de formation des hauts fonctionnaires. L'UNSA rappelle qu'ils accomplissent leurs missions au service du pays.

L'UNSA Fonction Publique ne s'arrêtera pas à une courte liste évoquée à l'issue du grand débat. Elle attend du Président de la République et du gouvernement des actes concrets qui redonnent sa place au dialogue social dans la fonction publique, qui reconnaissent l'engagement des agents publics et renforcent la fonction publique.

Pour l'heure, le Président de la République ne renonce pas au projet de « loi de transformation de la fonction publique » qui affaiblira le droit des agents. **L'UNSA Fonction Publique renouvelle son appel à la mobilisation et à la grève le 9 mai pour demander au gouvernement de revenir sur ce projet de réforme.**



Un nouveau chef pour l'UNSA

Laurent ESCURE



Bien sûr, le Fil d'Ariane pourrait légitimement se poser la question de pourquoi cette magnifique ville de Tulle dans ce non moins magnifique département de la Corrèze alimente autant en militants syndicaux l'organisation UNSA, déjà qu'il a fourni deux présidents de la République, au grand dam des Auvergnats qui n'en comptent qu'un seul et jalourent légitimement cette prolifique production. 😊

Rien de tout cela. **Un message de félicitations et d'encouragements au nouveau secrétaire général de l'UNSA, Laurent ESCURE**, élu lors du congrès national de l'UNSA à Rennes qui s'est déroulé en avril. **Le même message est adressé à l'équipe constituée autour de Laurent ESCURE, une équipe comptant 7 femmes et 7 hommes, issus pour moitié du secteur public et pour moitié du secteur privé et chargée d'animer l'UNSA durant les quatre années à venir.**

Le Fil d'Ariane souhaite également bon vent à Luc Bérille qui aura, 8 années durant, conduit la maison UNSA et fait de l'organisation UNSA, un syndicat visible, présent, comptant dans le paysage social, un syndicat moderne et efficace.

Fixant les orientations de l'UNSA pour le mandat à venir, la résolution générale, enrichie de plus de 479 amendements pendant le congrès, a été particulièrement dense et a abouti à un texte ambitieux, moderne qui donne du corps au syndicalisme moderne et efficace que l'UNSA entend renforcer avec toutes les forces de progrès.

Laurent Escure a rappelé « **... que le syndicalisme ne fait pas toujours envie, qu'il peut servir à se défendre et à s'opposer mais aussi à proposer et à avancer, à négocier pour engranger de façon concrète, bref, que le syndicalisme ça peut être positif, utile et efficace...** »

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE



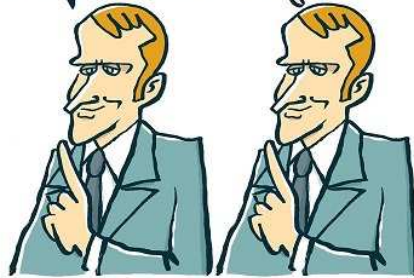
MACRON A CHANGÉ

AVANT

APRÈS

JE DÉCIDE SEUL DE TOUT CAR J'AI TOUJOURS RAISON.

JE DÉCIDE SEUL DE TOUT CAR J'AI TOUJOURS RAISON.



Comité Technique Ministériel



L'Etat veut faire sans nous, qu'il se débrouille sans nous !

C'était une première depuis la création du CTM en 2011. Les 4 organisations syndicales élues du Comité Technique du ministère des armées (UNSA/CFDT/FO/CGT) ont fait le choix de ne pas siéger lors du CTM du 16 avril dernier. Ce boycott avait pour objet le projet dit de 'modernisation' de la Fonction Publique, impactant de fait le ministère des armées et comportant autant d'éléments régressifs tant dans l'organisation du dialogue social que dans la défense et la représentation des agents. **Le projet de loi relatif à la transformation de la Fonction Publique, présenté à l'assemblée nationale le 9 mai prochain, est clairement une attaque frontale contre le statut général de la Fonction publique. Les syndicats condamnent :**

- **La fusion des CHSCT et Comités Techniques** dans une instance de regroupement qui reste très inquiétante pour beaucoup d'agents, cette fusion diluera la responsabilité des employeurs en matière de sécurité et de santé au travail. Le ministère des armées, par ses missions particulièrement techniques ne peut se dédouaner d'une instance dédiée aux sujets Santé et Sécurité au Travail (SST).
- **La disparition programmée des prérogatives des CAP** en matière d'avancement est inacceptable. Retirer aux agents la possibilité que leurs représentants traitent de ces sujets majeurs tant dans la carrière que dans les parcours professionnels est un déni de dialogue social. Ces commissions sont vidées de leur substance principale et laisse la place à l'arbitraire de l'employeur.
- **Le recours quasi obligatoire au recrutement de contractuels** largement ouvert à tout type de postes sans donner les garanties que connaissent les salariés du secteur privé, apparait comme le levier nécessaire à la disparition du statut de fonctionnaire.
- **La mise à pied de 3 jours** sans passage par le conseil de discipline est une porte ouverte aux sanctions « à la tête du client », sans donner aux agents ni les moyens de se défendre ni ceux de se faire représenter.

Par conséquent, afin de marquer notre opposition et puisque l'Etat semble vouloir empêcher l'action des représentants des personnels, **les organisations syndicales CFDT-FO-UNSA-CGT, signataires de cette déclaration commune et inédite dans le fonctionnement de nos instances ministérielles, ne siégeront pas dans ce comité technique ministériel et se réservent le droit de ne plus siéger dans les instances de niveau national jusqu'au 9 mai.**

Protocole d'anxiété amiante simplifié

Indemnisation forfaitaire



Lors de la commission centrale de prévention (CCP) du 4 avril 2019 ont été présentées les modalités de mise en place d'un guichet transactionnel amiante de réparation du préjudice d'anxiété des agents civils et anciens agents civils du ministère relevant du régime de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité (ASCAA). Malheureusement, ce protocole ne concerne que les agents entrant dans le cadre du décret 2006-418 que l'UNSA propose d'élargir à tous les établissements du MinArm tant l'amiante est présente partout.

La somme de 8000€ sera octroyée de façon systématique à tous les dossiers éligibles à l'ASCAA et représentant la somme moyenne des dédommagements obtenus par les agents qui ont attaqué l'état au Tribunal Administratif en déposant un dossier de préjudice d'anxiété.

➔ **A compter du 2 mai 2019, un point d'entrée unique pour les dossiers :**

cesjur-anxiete-amiante.resp.fct@def.gouv.fr ou Centre Interarmées du Service Juridique / BA107 / 78129 Villacoublay Cedex.

Fonctionnaires



► Rallonge du CIA 2019

► Plan de requalification C en B

L'administration a informé les fédérations syndicales de la rallonge budgétaire allouée au MinArm consacrée au CIA 2019 et la revalorisation des montants de référence pour certains corps des catégories Cet B. **Cet abondement, comme rappelé dans le courrier du directeur de la DRHMD n'est pas ponctuel mais pérenne. Le montant initial du CIA 2019 de 27,5M€ est porté à 29M€.**

Veillez trouver ci-dessous, la nouvelle répartition par corps et grades de l'enveloppe CIA 2019. **Les taux indiqués sont ceux des montants de référence, ces taux pouvant varier de 9,76% pour les catC, 14,69% pour les catB et 20,73% pour les catA environ, entre le montant de référence et le taux de construction budgétaire.**

Taux de référence du CIA 2019 après rallonge budgétaire :

- Attachés : inchangé à 1300€
- SA : de 720 à 755€
- Adjoints Adm : de 510 à 555€
- IEF : inchangé à 1300€
- TSEF : de 720 à 755€
- ATMD : de 510 à 555€
- CTSS : inchangé à 1300€
- ASS : inchangé à 1000€

Autre point, le plan de requalification de C en B administratif, étalé de 2019 à 2021. C'est pour l'UNSA un plan "Canada dry", il en a tout sauf la saveur. En effet, d'un plan initial défini comme 'de requalification', ce ne serait désormais plus **qu'une augmentation du taux 'pro-pro' en 2019 permettant de faire passer le nombre de promotions dans le corps des SA de 54 à 190 pour l'année 2019.** Ce même plan sera traduit en 2020 et 2021 pour moitié par le recours au choix et pour moitié par la réussite à l'examen professionnel, devant donc faire prouver aux adjoints administratifs leur compétence exercée sur un poste dont ils assument déjà la responsabilité. On est loin de l'identification initiale consistant à requalifier les postes détenus par des adjoints et clairement identifiés comme relevant de la catégorie B.



Comité de suivi des restructurations

CSR
exceptionnel du
2 avril 2019

Le nouveau décret 2019-138 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles est applicable en interministériel.

Présenté comme *globalement favorable aux agents publics*, l'UNSA-Défense constate néanmoins quelques régressions.

Indemnités de mobilité

Le dispositif prévu dans le décret 2008-366 modifié est revu légèrement à la baisse, 30 000 euros au lieu des 32 000 décomposés en une part en fonction de la distance entre les résidences administratives (anciennes et nouvelles) plafonnée à 15000€ et une part en fonction de la situation personnelle plafonnée à 15000€.

Barème et montants de la Prime de Restructuration et de Service (PRS) rénovée

Dans le dispositif interministériel, de nouvelles tranches kilométriques sont créées, permettant de mieux répondre aux éloignements subis. Jusqu'au 31 décembre 2019, année de transition, le dispositif PAR «Défense» actuel reste applicable. **Le fait générateur pris en compte pour l'application du nouveau dispositif sera la sortie de la Décision Ministérielle (DM).** L'Allocation d'Aide à la Mobilité du Conjoint (AAMC) est portée à 7000€ (au lieu de 6100).

Indemnité de Départ Volontaire (IDV)

Le montant de l'IDV est désormais proportionnel au nombre d'années passé au ministère jusqu'à 24 années de service maximum (1/24 par année). Ce montant d'IDV est donc identique au précédent PAR pour les agents étant au MINARM depuis plus de 24 années. Par mesure d'équité, les agents fonctionnaires ou contractuels déposant une demande d'IDV dans le cadre des restructurations doivent se situer désormais à 2 ans de leur âge d'ouverture du droit à pension au lieu des 5 ans auparavant. L'assiette servant au calcul du montant de l'IDV prend en compte l'ensemble de la rémunération, y compris les surplus de rémunération. **C'est une « équité relative » pour l'UNSA, car cette IDV reste fiscalisée.**

Le droit à l'indemnité chômage doit apparaître dans la future loi, ce serait une nouveauté pour les agents fonctionnaires. Pour les ouvriers d'Etat, le dispositif est inchangé.

Maintien de la rémunération – Complément indemnitaires d'accompagnement

Les modalités de calcul de l'indemnité reposent désormais sur le traitement indiciaire et non plus sur le seul régime indemnitaire, pour tenir compte notamment des agents positionnés sur des emplois fonctionnels. **La dégressivité actuellement applicable à compter de la 5ème année est supprimée. Deux périodes de maintien de 3 ans sont désormais prévues, avec une réévaluation de la situation financière de l'agent à l'issue de la première période de 3 ans.**

Le bénéfice du complément indemnitaire d'accompagnement est élargi à l'ensemble des situations de restructuration et non plus aux seules suppressions de postes.